

AZAY-SUR-CHER



DOSSIER D'INSCRIPTION SERVICES PÉRISCOLAIRES 2021 - 2022

Chers parents,

Quelques rappels concernant la rentrée scolaire 2021-2021 :

- L'école se déroule sur 4 jours **les lundis-mardis-jeudis et vendredis**
- Les horaires sont de **8h30 à 12h00 et de 13h30 à 16h00**.

Pour faciliter l'ensemble des procédures administratives et afin de ne communiquer qu'une seule fois les informations relatives à votre situation familiale, vous trouverez ce dossier unique élaboré en partenariat avec la Communauté de Communes Touraine Est Vallées (CCTEV), la fiche de renseignements et le formulaire d'inscription aux différents services périscolaires (Restaurant, transport scolaire).

Vous devez le télécharger, le compléter, le signer et le retourner par mail à accueil@mairie-azaysurcher.fr accompagné des pièces demandées ou bien le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie ou l'adresser par voie postale.

Vous êtes invités à consulter le nouveau règlement de la Pause méridienne, des restaurants scolaires et du transport scolaire applicable à compter du 1^{er} mai 2021.

Les fiches d'inscription à l'accueil périscolaire et de loisirs des mercredis et des vacances sont téléchargeables sur le site internet de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées. Et s'agissant du transport scolaire, il vous appartient, de procéder à l'inscription en ligne de votre enfant, sur le portail du Conseil Régional.

Pour de plus amples renseignements, le service municipal est à votre disposition au secrétariat de mairie ou par téléphone au 02 47 45 62 40.

Monsieur le Maire et l'ensemble du Conseil Municipal vous souhaitent une très bonne rentrée scolaire.

Janick ALARY
Maire

Aline VIOLANTE
Adjointe à l'enfance, école, jeunesse,
CMJ et jumelage jeunes

UN DOSSIER PAR FAMILLE À REMETTRE EN MAIRIE IMPERATIVEMENT AVANT LE 20 JUIN 2021

(Ce dossier s'il est incomplet ne sera pas accepté)

Documents à joindre à ce dossier :

- Photographie (à fournir en pièce jointe uniquement pour les nouveaux arrivants)
- Fiche sanitaire par enfant
- Attestation d'assurance
- Mandat SEPA + RIB (obligatoire à renouveler même si déjà prélevé l'année précédente).
- Attestation précisant votre quotient familial pour les activités relevant de la CCTEV (périscolaire).
- En cas de séparation ou divorce des parents, toute pièce justificative de l'attribution du droit de garde.

Horaires d'ouverture de la Mairie :

Du lundi au vendredi
de 9h à 12h
et sur rendez-vous de 14h à 17h.

Ce dossier est à disposition sur le site de la mairie
(<https://www.azaysurcher.fr>).

Mairie d'AZAY-sur-CHER – 17 Grande Rue – 37270 AZAY-SUR-CHER

Tél : 02 47 45 62 40 – Fax : 02 47 45 62 49

Courriel : accueil@mairie-azaysurcher.fr – Site : www.mairie-azaysurcher.fr – Appli mobile : appcom.xyz

INFORMATIONS UTILES 2021-2022

1 - Restaurant scolaire

Le prix du repas quotidien s'élève à 3,10€, 2,40€ pour les familles nombreuses et pour l'élève ayant un PAI.

Il est de 3,80€ pour les repas exceptionnels (ou enfants non inscrits).

Les menus sont affichés dans les écoles et consultables sur le site internet ainsi que le **nouveau règlement de la pause méridienne, des restaurants scolaires et du transport scolaire applicable à compter du 1er mai 2021.**

N'oubliez pas de compléter une fiche sanitaire par enfant, obligatoire et valable pour tous les services périscolaires.

La facturation des activités se fait séparément entre la commune d'Azay-sur-Cher et la Communauté de Communes Touraine Est Vallées.

Au lieu et place de la facture, la famille reçoit un avis de sommes à payer, à terme échu, adressé par la trésorerie auprès de laquelle vous réglerez directement les sommes dues.

Le mandat de prélèvement SEPA ci-joint doit être complété, signé et accompagné d'un relevé d'identité bancaire, même si vous êtes déjà prélevé.

En plus des moyens de paiements habituels, la trésorerie propose, également, un règlement par carte bancaire via le service de paiement en ligne TIPI mis à disposition par la DGFIP avec les identifiants fournis sur l'avis de sommes à payer

Autre possibilité : par Carte Bancaire ou en numéraires auprès des buralistes agréés (liste sur le site internet).

2-Transport scolaire

Depuis septembre 2017, la Région Centre-Val de Loire a pris la compétence en matière de transport scolaire et prend en charge la gratuité pour tous les élèves.



Les inscriptions au transport scolaire se font en ligne sur le site régional www.remi-centrevalde-loire.fr / rubrique Transports scolaires / Inscriptions entre le 3 juin 2021 et le 15 juillet 2021.

Au-delà du 15 juillet, une pénalité de 15 euros par élève sera appliquée, dans la limite de 30 euros par famille.

Cette inscription sera acceptée dans le circuit demandé en fonction du nombre de places disponibles.

Toute inscription au-delà de la date limite prévue ne pourra être garantie pour le jour de la rentrée.

Pour renouveler une inscription, vous pouvez accéder à vos données personnelles avec l'identifiant inscrit sur la carte de transport de votre enfant. Si vous avez perdu le mot de passe, il vous est possible de le récupérer sur le site Rémi.

Il est important de conserver l'actuelle carte billettique nominative de votre enfant, celle-ci sera automatiquement réactivée et mise à jour en septembre 2021 après une première validation dans le car. Elle devra être présentée à chaque montée dans le car.

Lors de cette inscription, les familles ont accès au paiement en ligne pour régler directement par carte bancaire les 25€ de frais de gestion par élève, plafonnés à 50€ par famille. A défaut, vous recevrez un avis de sommes à payer.

Pour une nouvelle inscription, n'oubliez pas de télécharger la photographie nécessaire à l'établissement de la carte que la région vous adressera directement à votre domicile avant la rentrée scolaire.

En cas de perte ou vol de la carte de transport, un duplicata sera délivré moyennant une somme de 15 euros par élève.

Cette formalité accomplie, vous devez néanmoins **compléter la fiche d'inscription "mairie" jointe**, afin qu'ultérieurement, l'inscription définitive soit validée par les services communaux.

L'un des parents d'un enfant de maternelle (ou toute personne habilitée et nommément précisée) doit impérativement être présent à la montée et à la descente du car. A défaut, l'enfant sera déposé en mairie ou au pôle enfance si celui-ci y est inscrit.

Les circuits et les horaires sont consultables en mairie ou sur le site internet de la commune www.mairie-azaysurcher.fr/ Ecoles et jeunesse/Affaires scolaires/Transport scolaire ainsi que le règlement régional.

Les horaires définitifs seront affichés aux points d'arrêt fin août.

3-Activités de la Communauté de Communes Touraine Est Vallées-CCTEV

L'accueil périscolaire de tous les élèves a lieu au **Pôle Enfance**, Esplanade H. de-La-Cruz, le matin de 7h30 à 8h30, et le soir de 16h00 à 18h45 au pôle enfance pour les élèves élémentaires et à l'école maternelle



pour les élèves maternels. Les accueils de loisirs des mercredis et des vacances se déroulent au Pôle Enfance pour tous.

Les inscriptions s'effectuent via les formulaires en ligne ci-dessous en cliquant sur votre commune de résidence sur le

site internet : <https://www.touraineestvallees.fr/inscriptions-accueil-de-loisirs/>. Les informations concernant les

inscriptions, la facturation et les modalités de fonctionnement, les règlements sont consultables sur l'espace famille

<https://www.espace-famille.net/ccet/index.do>. **Tél : 02 47 35 52 96. Mail : alsh.azay@touraineestvallees.fr**